



Le travail indépendant en Île-de-France : une croissance tournée vers les services aux entreprises

L'Île-de-France compte 536 000 travailleurs indépendants en 2015, soit un emploi sur dix. Ce mode d'activité a progressé entre 2007 et 2015, davantage qu'en province. Il a particulièrement augmenté dans certains services aux entreprises, déjà très présents dans l'économie régionale. Malgré une percée des 25-34 ans, les indépendants sont plus âgés que les salariés et ce sont en majorité des hommes, même si le nombre de femmes a progressé. Un non-salarié sur cinq exerce en parallèle un emploi salarié, notamment les jeunes micro-entrepreneurs.

Céline Calvier, Joseph Chevrot, Laure Omont, Insee Île-de-France ; Denise Bauer, Direccte Île-de-France ; Pascale Leroi, IAU îdF ; avec la participation d'Élodie Guirchoun, Région Île-de-France

En 2015, l'Île-de-France compte 536 000 travailleurs indépendants (*Définitions*). Leur part dans l'emploi régional est inférieure à celle constatée en province (respectivement 9,4 % et 12,4 %). Cette différence s'explique notamment par l'importance du salariat en Île-de-France, qui compte un grand nombre de sièges d'entreprises, d'administrations et de très

grands établissements et où l'agriculture est plus faiblement représentée. La part des emplois indépendants est très variable d'un secteur économique à l'autre. En Île-de-France comme en province, elle est particulièrement élevée dans le secteur paramédical et médical (médecins, dentistes), les activités de taxis et voitures de transport avec chauffeur (VTC) et

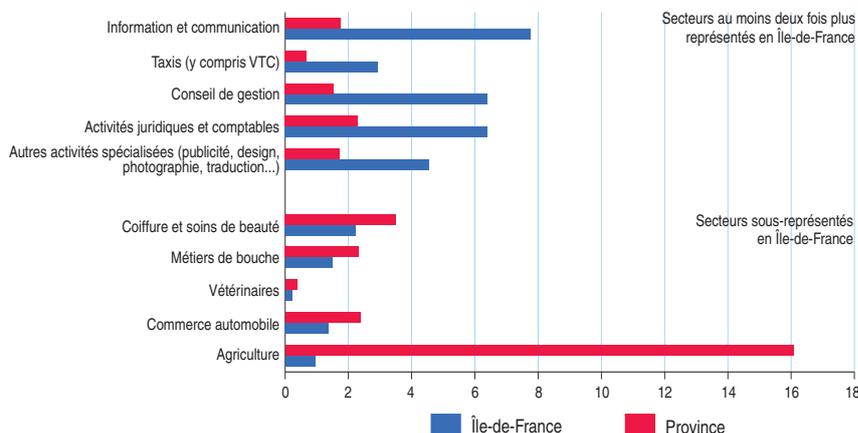
l'agriculture. Cependant, l'Île-de-France se distingue des autres régions par une plus faible proportion d'indépendants dans l'agriculture (45 % contre 59 % en province) du fait du poids des grandes exploitations qui emploient des salariés, et une plus forte proportion dans le secteur des taxis et VTC.

Des indépendants dans des secteurs spécifiques de l'économie francilienne

La construction, où exercent de nombreux artisans, est le premier secteur d'activité des travailleurs indépendants franciliens en effectifs (49 500 emplois, soit 9,2 % des indépendants d'Île-de-France). Viennent ensuite l'information-communication (7,8 %), les activités juridiques et comptables (6,4 %) et le conseil de gestion (6,4 %). Ces trois secteurs des services aux entreprises, qui emploient chacun plus de 30 000 indépendants, sont très présents dans l'économie régionale (*figure 1*). En effet, le conseil de gestion occupe une part 4 fois plus importante dans l'emploi total francilien qu'en province, ce ratio est de 3,4 pour l'information-communication et de 1,5 pour les activités juridiques et comptables. De ce fait, la répartition

1 Les indépendants présents dans des secteurs spécifiquement franciliens

Part du secteur d'activité dans l'emploi indépendant en Île-de-France et en province pour les 5 secteurs les plus surreprésentés en Île-de-France et pour les 5 secteurs les plus sous-représentés (en %)



Lecture : le secteur de l'information et communication a un poids nettement plus important dans l'économie francilienne. Il représente près de 8 % de l'emploi indépendant de la région contre moins de 2 % en province.

Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire au lieu de travail.

sectorielle des indépendants est très différente en province, où trois secteurs sont prédominants : l'agriculture (16,1 % des indépendants, contre seulement 1,0 % en Île-de-France), la construction (13,7 %) et le commerce de détail en magasin (6,4 %).

À l'échelle des départements franciliens, la construction est le secteur qui compte le plus d'indépendants, à l'exception de Paris et des Hauts-de-Seine. À Paris, où sont concentrés 40 % des effectifs des indépendants de la région, ce sont les activités juridiques et comptables qui arrivent en tête. Le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, spécifique à la capitale, alimente également fortement le contingent d'indépendants. Dans les Hauts-de-Seine, les indépendants sont particulièrement présents dans le secteur de l'information-communication. Les indépendants franciliens de l'agriculture sont, pour moitié, localisés en Seine-et-Marne.

Des indépendants franciliens très qualifiés

En Île-de-France comme en province, la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus représente plus de la moitié des indépendants (respectivement 53 % et 56 %). En lien avec les activités exercées, les exploitants agricoles constituent le deuxième groupe le plus important en province, alors qu'en Île-de-France, ce sont les cadres. Comme dans

l'ensemble des emplois, ces derniers sont proportionnellement deux fois plus nombreux dans l'emploi indépendant en Île-de-France (32 %) qu'en province (15 %). Les trois quarts des cadres indépendants franciliens exercent une profession libérale (médecin, dentiste, pharmacien, vétérinaire, avocat, notaire, expert comptable...), le dernier quart regroupant des cadres de l'information, des arts et des spectacles.

En Île-de-France, six indépendants sur dix sont diplômés du supérieur, contre seulement quatre sur dix en province. C'est davantage encore que dans l'ensemble des emplois franciliens (cinq sur dix).

Une croissance du travail indépendant supérieure à la moyenne des autres régions

Entre 2007 et 2015, le travail indépendant a progressé en Île-de-France à un rythme bien supérieur à celui de l'ensemble des emplois (+19 % contre +2 %). Cette hausse a également été plus dynamique que dans les autres régions (+10 %). Par conséquent, la proportion d'indépendants dans l'emploi total a augmenté de 1,3 point en Île-de-France (jusqu'à 1,9 point à Paris), soit un peu plus qu'en province (+1,1 point).

La création du régime de l'auto-entrepreneur en 2009, le développement du numérique et l'externalisation croissante des fonctions support dans les entreprises ont contribué à la diffusion du travail indépendant.

Un renforcement de l'emploi indépendant dans des secteurs spécifiques

Entre 2007 et 2015, l'emploi indépendant francilien s'est fortement accru dans les secteurs déjà très présents en Île-de-France, notamment le conseil de gestion (+65 %), l'information-communication (+29 %) et les autres activités spécialisées (publicité, design, photographie, traduction...) (+54 %) (figure 2). Ces trois secteurs totalisent plus d'un tiers des effectifs régionaux supplémentaires. Dans les autres activités spécialisées, le conseil de gestion, mais aussi les activités juridiques et comptables, la croissance des effectifs traduit une augmentation du « recours » au travail indépendant : cette forme de travail progresse dans une fourchette de 5 à 8 points selon les secteurs.

Le secteur des taxis et VTC, moins important que les précédents en nombre d'emplois indépendants, mais spécifique à l'Île-de-France (2,9 % des indépendants franciliens en 2015, contre 0,7 % en province), croît fortement (+23 %). Avec un gain de 3 000 emplois en huit ans, cette hausse représente les deux tiers de la croissance des indépendants du secteur en France métropolitaine. Toutefois, la part d'indépendants est stable dans ce secteur (71,5 % en 2015).

Indépendants : une part en hausse dans certaines professions

Les effectifs d'indépendants des professions libérales et des professions de l'information, des arts et des spectacles, déjà surreprésentés en Île-de-France, ont sensiblement augmenté entre 2007 et 2015 (respectivement +23 % et +28 %).

Les effectifs d'indépendants des professions intermédiaires de la santé et du travail social (infirmiers, sage-femmes, kinésithérapeutes, ostéopathes, orthoptistes, opticiens, audioprothésistes...) sont également en essor, mais moins en Île-de-France que dans les autres régions (+25 % sur la même période, contre +40 % en province).

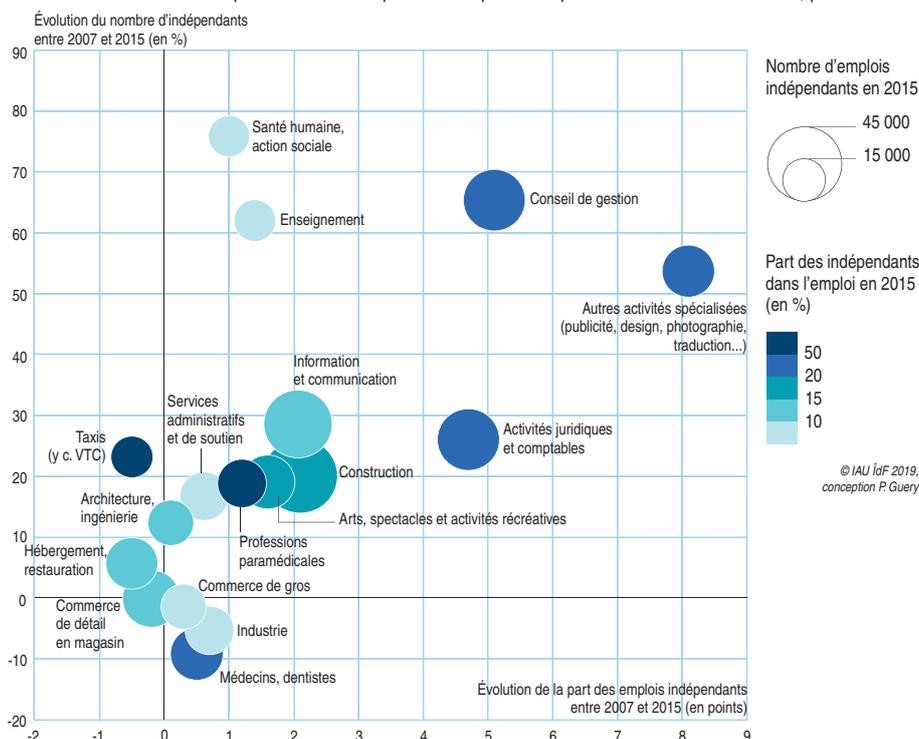
De même, le nombre d'indépendants « professeurs des écoles, instituteurs et assimilés » (regroupant formateurs et animateurs de formation continue, coaches sportifs, moniteurs d'école de conduite...) a plus que doublé en Île-de-France, tandis que la progression est un peu moins marquée en province (+92 %). Dans ces professions, la proportion d'indépendants est passée de 2,7 % à 6,0 % en Île-de-France.

Les femmes parmi les indépendants : minoritaires, mais de plus en plus nombreuses

En Île-de-France comme en province, les femmes sont minoritaires parmi les indépendants (34 % en Île-de-France en 2015), alors

2 Une tendance générale à la croissance des emplois indépendants

Évolution du nombre d'indépendants et de la part des emplois indépendants entre 2007 et 2015, par secteurs



Lecture : dans le conseil de gestion, le nombre d'indépendants a progressé de 65 % entre 2007 et 2015 pour atteindre 34 200 travailleurs indépendants, soit 29 % des emplois du secteur ; la part d'indépendants a ainsi augmenté de 5,1 points en 8 ans. Champ : secteurs d'activité de plus de 15 000 emplois indépendants en Île-de-France.

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2015, exploitations complémentaires au lieu de travail.

que la parité est quasiment atteinte dans l'ensemble des emplois.

Ce déséquilibre s'est cependant réduit entre 2007 et 2015 : parmi les indépendants en Île-de-France, le nombre de femmes a progressé deux fois plus que pour les hommes (+ 30 % contre + 14 %). Ainsi, la proportion de femmes parmi les indépendants s'est accrue de 3 points sur la période.

Ce rattrapage partiel s'explique par une féminisation accrue, notamment dans les activités juridiques et comptables, où la parité a été atteinte en Île-de-France en 2015 avec 5 500 indépendantes supplémentaires entre 2007 et 2015. Par ailleurs, certaines activités déjà très féminisées sont en essor sur cette période. C'est le cas en particulier du secteur paramédical où le nombre d'indépendants en Île-de-France a augmenté de 19 %, la part de femmes passant de 65 % à 69 %. En outre, le régime du micro-entrepreneur, plus prisé par les femmes que la création d'entreprise classique, a été favorable à la progression du travail indépendant féminin.

Des indépendants plus âgés que les salariés

Comme en province, les indépendants franciliens sont en moyenne plus âgés que les salariés : en 2015, 43 % d'entre eux ont 50 ans ou plus, contre 30 % dans l'ensemble des emplois. Entre 2007 et 2015, la part des indépendants de 60 ans ou plus augmente sensiblement (figure 3).

Sur cette période, les 65 ans ou plus sont même près de deux fois plus nombreux parmi les indépendants, mais c'est aussi le cas dans l'ensemble des emplois. L'activité prolongée des seniors peut être reliée aux politiques publiques en matière d'emploi : les réformes des systèmes de retraite, de pré-retraite, d'assurance chômage, l'assouplissement depuis

2004 des conditions de cumul emploi-retraite. L'augmentation conjointe de l'espérance de vie et de la qualification des générations, comme un contexte économique post-crise pouvant, chez les seniors, engendrer la nécessité de prolonger l'activité pour bénéficier des annuités requises pour une retraite à taux plein, sont aussi des facteurs à prendre en compte.

Toutefois, les jeunes se tournent de plus en plus vers le statut d'indépendant : entre 2007 et 2015, la proportion de 25-34 ans a légèrement augmenté parmi les indépendants, alors qu'elle a diminué dans l'ensemble des emplois. Ainsi, c'est dans cette classe d'âge que la proportion d'indépendants a le plus progressé, passant de 4,8 % à 6,5 % en Île-de-France. L'intérêt relatif de cette génération pour le travail indépendant reflète probablement la familiarisation des jeunes actifs avec ce mode d'activité, facilité par le régime du micro-entrepreneur associé à l'avènement du numérique. Il peut également s'apparenter à un moyen de créer son propre emploi en période de crise, particulièrement pour les moins diplômés en recherche d'insertion.

Un non-salarié francilien sur cinq cumule une activité non salariée avec un emploi salarié

Le statut non-salarié, sous lequel évoluent la plupart des indépendants, rassemble des profils et des revenus très hétérogènes. En Île-de-France, la population des non-salariés se compose d'un tiers de professions libérales, d'un autre tiers de micro-entrepreneurs, de gérants majoritaires de sociétés (22 %) et enfin d'entrepreneurs individuels hors professions libérales (13 %).

La majorité des indépendants non salariés travaille exclusivement sous ce statut. Cependant, une partie d'entre eux cumule

emploi non salarié et emploi salarié (20 % en 2015 en Île-de-France contre 15 % en province). Dans la moitié des cas, ces « pluriactifs » exercent leurs activités salariées et non salariées dans le même secteur d'activité, en particulier pour les professions libérales de la santé (médecins, dentistes, professions paramédicales). En effet, parmi les pluriactifs des professions libérales de la santé, les trois quarts occupent un emploi salarié dans le même secteur, la situation la plus fréquente étant un médecin qui exerce à la fois en cabinet et à l'hôpital.

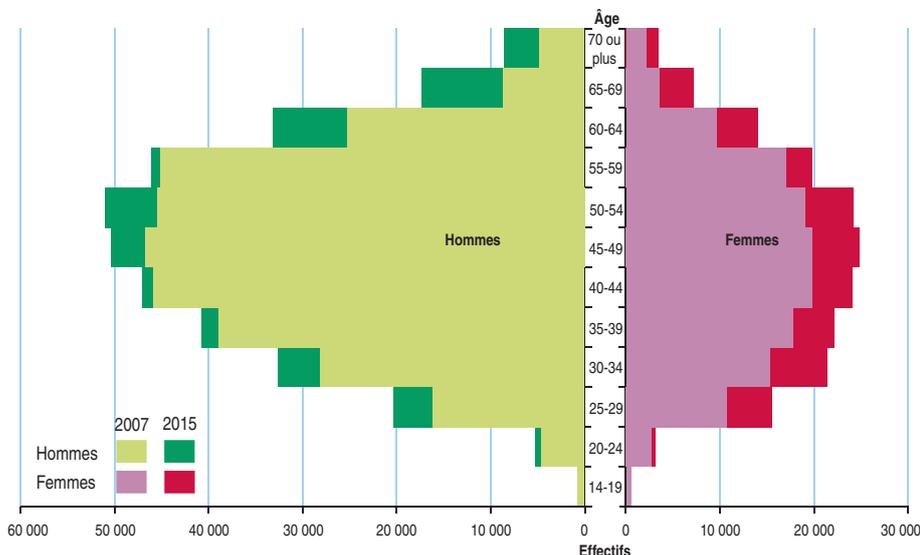
La part de pluriactifs parmi les non-salariés franciliens a augmenté entre 2007 et 2015 (+ 6,4 points). Cette évolution est largement imputable à la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur, puis du micro-entrepreneur (figure 4).

Les micro-entrepreneurs sont en effet davantage concernés par le cumul d'une activité non salariée avec un emploi salarié : en Île-de-France, 35 % d'entre eux sont pluriactifs en 2015, soit un peu plus que leurs homologues de province (29 %), contre seulement 13 % des autres non-salariés franciliens.

Le régime du micro-entrepreneur, soumis à un plafonnement du chiffre d'affaires, a par nature une plus forte probabilité d'être cumulé avec un emploi salarié. De fait, en Île-de-France, le revenu mensuel moyen tiré de l'activité non salariée des micro-entrepreneurs est de 500 € en 2015, avec un rapport de un à huit entre les plus bas et les plus hauts revenus, soit une dispersion deux fois plus élevée que pour les autres catégories de non-salariés. Les non-salariés

3 Davantage d'indépendants de plus de 60 ans en Île-de-France entre 2007 et 2015

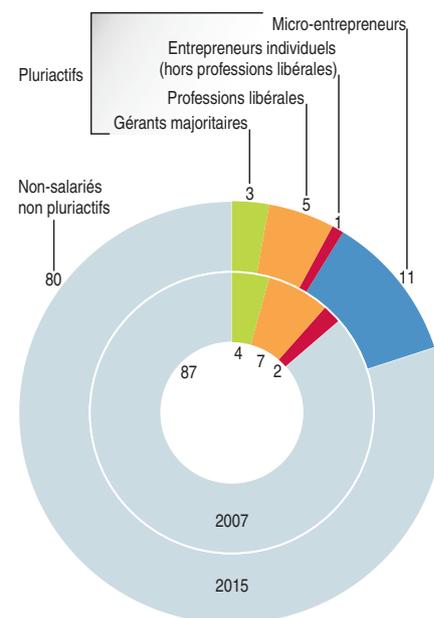
Pyramide des âges des indépendants en Île-de-France en 2007 et 2015



Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2015, exploitations complémentaires au lieu de travail.

4 Une hausse de la pluriactivité essentiellement liée à la création du régime de l'auto-entrepreneur

Répartition des non-salariés selon la pluriactivité et la catégorie en 2007 et 2015 en Île-de-France (en %)



Champ : hors agriculture.

Source : Insee, base Acoess des non-salariés 2007 et 2015.

hors micro-entrepreneurs perçoivent en moyenne 4 200 € mensuels de leur activité non salariée, les mieux lotis étant les professions libérales avec 5 750 € mensuels.

Deux profils types de pluriactifs : jeunes micro-entrepreneurs et professions libérales expérimentées

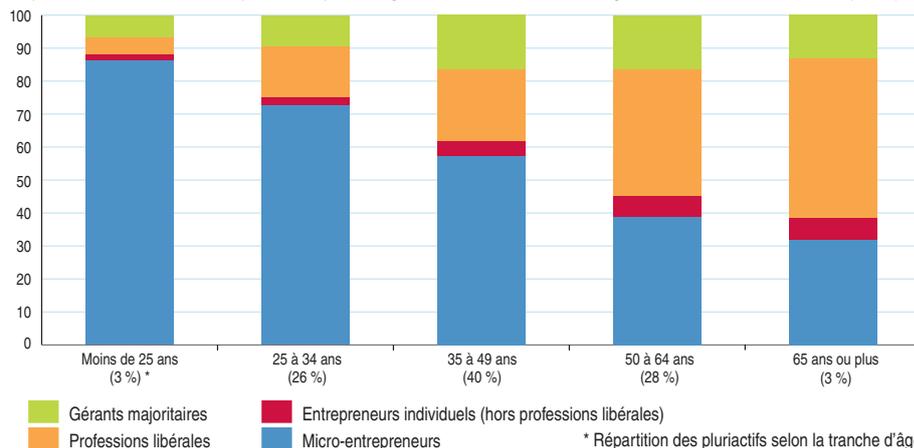
En Île-de-France comme en province, les femmes sont minoritaires parmi les non-salariés (37 %), mais sont davantage représentées parmi les pluriactifs (42 %). Entre 2007 et 2015, la proportion de femmes a augmenté parmi les non-salariés pluriactifs (+ 10 points en Île-de-France).

Les pluriactifs sont plus jeunes que l'ensemble des non-salariés : la part des moins de 35 ans est plus élevée (29 % contre 22 %), tandis que celle des 50 ans ou plus est plus faible (31 % contre 40 %). Cependant, l'effet âge joue différemment selon les catégories de non-salariés : parmi les pluriactifs, la part des professions libérales augmente avec l'âge, alors que celle des micro-entrepreneurs, à l'inverse, décroît (*figure 5*).

Deux profils se détachent parmi les non-salariés pluriactifs : les micro-entrepreneurs de moins de 35 ans (qui représentent près d'un quart des pluriactifs franciliens) et les professions libérales de 50 ans ou plus (12 %). Ces sous-groupes constituent deux exemples emblématiques du cumul du non-salariat et du salariat, qui se distinguent tant sur le plan de l'âge, que sur celui de la stabilité de leur insertion, ou encore de leur niveau de revenus. ■

5 Non-salariés pluriactifs : la part des micro-entrepreneurs décroît avec l'âge tandis que celle des professions libérales augmente

Répartition des non-salariés pluriactifs par catégorie selon les tranches d'âge en 2015 en Île-de-France (en %)



Champ : hors agriculture.

Source : Insee, base Acoiss des non-salariés 2015.

Définitions

Dans cette étude, le **travail indépendant** s'entend au sens large du droit du travail. La population des indépendants est ainsi définie par l'absence de lien de subordination juridique envers un employeur. Elle recouvre des indépendants non salariés (entrepreneurs individuels et gérants majoritaires de société) et des indépendants assimilés salariés (dirigeants salariés, gérants minoritaires de société). En pratique, les **indépendants** désignent ici les actifs dont l'emploi est « principalement » indépendant au sens du recensement de la population (RP) (l'enquêté ne peut déclarer qu'un seul emploi, le « principal » selon lui). Cet emploi peut être non salarié ou salarié, et cette distinction n'est pas disponible dans les variables du RP.

Les **non-salariés** désignent l'ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés, c'est-à-dire tous les actifs exerçant une activité non salariée, que celle-ci soit leur unique activité, leur activité majoritaire ou minoritaire, qu'ils la cumulent avec un emploi salarié ou non. Ils sont répartis en quatre catégories : entrepreneurs individuels classiques (hors professions libérales), professions libérales, micro-entrepreneurs et gérants majoritaires. Lorsqu'un travailleur cumule emploi non salarié et emploi salarié en fin d'année, l'emploi principal (non salarié ou salarié) est celui qui génère le plus de revenus sur l'année considérée. Le champ de l'étude se restreint aux individus actifs au 31 décembre de l'année et aux micro-entrepreneurs économiquement actifs (ayant déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, ayant déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation). Par ailleurs, en raison du faible poids de l'agriculture en Île-de-France, seuls les non-salariés « hors agriculture » sont pris en compte dans cette étude, c'est-à-dire les non-salariés présents dans la base de cotisants de l'Acoiss.

Micro-entrepreneuriat, auto-entrepreneuriat : régime mis en place au 1^{er} janvier 2009, accessible si le chiffre d'affaires reste au-dessous de seuils fixés, qui offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. Le régime est requalifié de micro-entrepreneuriat le 19 décembre 2014 et s'accompagne de nouvelles obligations.

Non-salarié pluriactif : non-salarié présent dans la base des non-salariés (BNS) et qui cumule son activité non salariée avec un emploi salarié lors de la dernière semaine de l'année.

La **nomenclature d'activités regroupées** utilisée dans cette étude est décrite en données complémentaires.

Sources

- **Recensement de la population (RP)**, exploitation complémentaire au lieu de travail, millésimes 2007 et 2015.

- **Base des non-salariés (BNS)**, millésimes 2007 et 2015. La BNS est issue de deux sources administratives gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoiss) et par la caisse centrale de Mutualité sociale agricole (CCMSA). Ces deux organismes collectent les cotisations sociales et la CSG-CRDS, assises sur les rémunérations des non-salariés.

Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, revenus du travail », fiche « Temps et conditions de travail - Pluriactivité », *Insee Références*, édition 2018.
- Flamand L., Gilles C., Trannoy A., « Qui travaille après 65 ans ? », *Insee, France - Portrait social*, novembre 2018.
- Abdelnour S., « Moi, petite entreprise - Les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité », PUF 2018.
- Burfin Y., Calvier C., Savelli-Thiault I., « Auto-entrepreneurs en Île-de-France : un régime devenu moins attractif, mais prisé par les jeunes et les femmes », *Insee Flash Île-de-France* n° 18, juillet 2017.